



Commune de l'Anse-Bertrand

-----§§§§§§-----

*Situation financière de la
Commune*

Février 2016

HÔTEL DE VILLE : Rue Cheikh Anta Diop-97121 Anse-Bertrand

Tel : 0590 89 48 48 - Fax : 0590 89 46 96 - Site internet : www.ansebertrand.fr

Le budget de la commune, se décompose, en deux grandes parties :

Une partie des dépenses, et des recettes qui servent à payer

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none">• Les charges à caractère général : eau, électricité, téléphone, assurances, réparation automobile, fournitures scolaires, fournitures de bureau, fournitures service technique, ...• Les charges de personnel (60%)• Les subventions à la Caisse des écoles, au CCAS, à l'OMT, à l'OMCS (23%).• Les subventions aux autres associations• Le remboursement des intérêts d'emprunt,...		

Une autre partie des dépenses, et des recettes qui servent à payer

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none">• La construction des routes, des écoles, des bâtiments publics, ...• La construction de trottoirs, l'extension des réseaux d'éclairage public, la réalisation de lotissements communaux, ...		

A notre arrivée, en mars 2014, nous avons trouvé une commune, avec tous les clignotants, en rouge, et un déficit budgétaire global 2013, voté 900 000 euros, mais rectifié 1 800 000 euros par la chambre par avis en date du 10 juillet 2013, avec, **en section de fonctionnement, un déficit de 2 152 934 euros.**

C'est la section de fonctionnement, qui mesure le déficit communal, et c'est elle qui fixe, le montant et le taux des impositions.

Le déficit des années antérieures vient s'ajouter chaque année au résultat de l'année en cours.

En section de fonctionnement, le déficit propre de 2014 a été de 1 594 000 euros, qui est venu s'ajouter au 2 152 934 euros, **pour donner, au 31 décembre 2014, 3 747 000 euros.**

Les dettes connues de la commune s'élèvent au 31 décembre 2014 à : 5.016.740 €.

« Ce n'est pas, parce qu'on ne déclare pas ses dettes, qu'il ne faudra pas un jour les payer ».

Nous avons tout extirpé des tiroirs, pour avoir, une appréciation réaliste et sincère de l'analyse de la situation financière de la commune.

C'est ainsi que nous avons découvert, que la présentation faite par l'équipe précédente était tronquée et truquée, destinée à masquer le déficit réel.

Car de nombreuses dépenses qui auraient dues figurées dans le budget, y avait été extraites.

Par exemple, la commune devait des cotisations obligatoires au titre du fonds d'investissement des personnes handicapées de la fonction publique, et au titre des cotisations de sécurité sociale (URSSAF), qui ont été provisionnées par nos soins, à hauteur de 625 000 euros.

Ce sont les subventions communales, qui, en majeure partie, alimentent le budget de la caisse des écoles.

Or, la caisse des écoles affichait un déficit de 300 000 euros, qui aurait dû être pris en compte, dans le déficit communal.

Pour prendre en compte ce déficit et l'augmentation des dépenses liées à l'achat des repas et frais de location de véhicules frigorifiques pour le transport des repas, nous avons budgétisé une subvention de 619 465 euros, en 2014.

De plus, la cantine scolaire a été détruite, or elle produisait 400 repas jour. Aujourd'hui, la commune achète ses repas (66 000 par an) ce qui revient beaucoup plus cher, alors que les charges de personnel affecté à cette mission de préparation de repas, continuent à être payées.

Les charges à caractère général, pour tenir compte des factures dans les tiroirs, et une estimation sincère des dépenses, ont dû être augmentées de 685 000 euros.

Des entrepreneurs, nous ont présenté des factures, pour des travaux effectués à crédit avant les élections, de livraison et compactage de tuf, à 140 000 euros, qui n'étaient

pas encore comptabilisées dans le budget, et études de plan pour la mairie **45 000 euros**.

Par ailleurs, nous avons trouvé un **OMCS** (Office Municipal de la Culture et des Sports), avec un **déficit de 46 000 euros, et 120 000 euros de dettes**, qu'il fallait soutenir.

Au total, de 1 800 000 euros de déficit, celui-ci est voté en 2014, pour être sincère et réaliste, à 4 280 000 euros, ramené à 3 800 000 euros pour tenir compte de certaines dépenses prévues, non effectuées.

Dans la même démarche de sincérité et de réalisme, le déficit global, a été voté en **2015 à 6 300 000 euros**, en sachant que les déficits des années antérieures, se reportent, et s'ajoutent au déficit de l'année en cours.

Malheureusement, en 2015, de nouvelles déclarations non effectuées, ont dû être régularisées, et de nouvelles factures nous sont parvenues.

Donc, notre équipe a trouvé, en réalité, un déficit, en 2014, deux fois et demi, plus important, que ce qui était « officiellement » annoncé, et en 2015, trois fois plus important.

Dire que notre équipe, allait résorber le déficit communal, sans augmenter les impôts, et combler un gouffre, en réalité, deux fois et demi, à trois fois plus grand, nous a contraint à revoir notre stratégie !!!

Nous avons, toutefois, une divergence d'appréciation et de méthode, par rapport à celle développée par la chambre régionale des comptes.

Notre cheval de bataille, est l'élargissement de la base de l'assiette fiscale.

Ce travail est urgent et important, mais ne doit pas être fait dans la précipitation !!

Il est important par ailleurs, de garder une certaine discrétion et confidentialité. La commission communale des impôts directs s'est déjà réunie deux fois, et des référents administratifs, ont été désignés pour travailler ce dossier, en lien avec les élus, et les membres de la commission. Il faudra attendre 2017, pour en voir les premiers effets.

La chambre régionale des comptes et le préfet, ne l'ont pas ainsi entendu; c'est pourquoi, nous tenons à vous expliquer, la chronologie de la fixation des impôts en 2015.

En 2014, nous avons voté un produit fiscal de 5 076 194 euros, avec un taux d'imposition de 25,15% pour la taxe d'habitation, 38,12% pour la taxe foncière bâtie, 119.02% pour la taxe foncière non bâtie. Ces taux existaient déjà en 2013.

En juin 2015, nous avons voté un produit fiscal de 5 021 820 euros, avec un taux d'imposition de 25,15% pour la taxe d'habitation, 38,12% pour la taxe foncière bâtie, 119.02% pour la taxe foncière non bâtie.

Nous avons donc maintenu, en 2015, les mêmes taux qu'en 2014.

Eu égard, d'une part, à l'aggravation de la situation budgétaire, due à l'intégration sincère, dans le budget, de toutes les factures et déficits camouflés, et d'autre part, que la commune soit sous tutelle, la chambre régionale des comptes, par avis en date du 24 septembre 2015, a décidé, afin de rétablir l'équilibre budgétaire, au 31 décembre 2018, de réduire le déficit de fonctionnement de **1 102 233 euros** par an, pendant 4 ans, et cela dès le budget primitif 2015.

Ce qui correspond à une hausse d'impôt, d'environ **900 000 euros par an**, et une fixation des taux à **36,08%** pour la taxe d'habitation, **54,69%** pour la taxe foncière bâtie, et **170,75%** pour la taxe foncière non bâtie.

Nous avons aussitôt, sollicité un entretien, avec le préfet, représenté par le sous-préfet, qui nous a fait observer que la commune était sous tutelle, et que nous ne pouvions être exonérés, compte tenu de la situation, d'une hausse des impôts, que cela nous plaise ou non.

Il s'agissait, pour nous de négocier, dès lors, la plus petite hausse possible.

En sorte, passer de 900 000 euros, à un montant raisonnable.

Les arguments, ne peuvent être pris en compte, que s'ils sont cohérents, et qu'on peut en justifier.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé, au sous-préfet, d'étaler la résorption du déficit sur 6 ans, au lieu de 4 ans, car notre mandature dure 6 ans.

Au lieu d'avoir $3\,600\,000 = 900\,000 \times 4$, nous voulions $3\,600\,000 / 6 = 600\,000$ euros par an, desquels nous déduisons, une exonération des charges de la communauté d'agglomération Nord Grande Terre de 242 000 euros par an, pour parvenir $600\,000 - 242\,000 = 358\,000$ euros.

Sans pouvoir produire à cette date, toutefois la délibération de la CANGT, qui justifiait de l'exonération des 242 000 euros, c'est la proposition que nous avons formulée et

votée, lors du conseil municipal du mardi 3 novembre 2015. **Cette proposition, correspondait à une hausse de 17% des taux, au lieu des 43% proposés par la CRC.**

En définitive, le préfet n'a pas suivi, les recommandations de la chambre, et a retenu, en partie nos propositions, compte tenu des éléments produits. Il a décidé de rendre exécutoire, une hausse de 600 000 euros d'impôt en 2015, au lieu des 900 000 proposés par la chambre.

Entretemps, nous avons reçu des cotisations impayées de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, datant de l'ancienne mandature non encore déclarées et non comptabilisées, dans le budget, qui s'élèvent à **451 300,38 euros.**

CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES-DOM		
Année	Assiette cotisations	Montant cotisations à payer
2007	1 414 637 euros	48 313,72 euros
2008	1 648 031 euros	60 659,80 euros
2009	1 734 201 euros	66 163,88 euros
2010	1 772 886 euros	63 877,94 euros
2011	1 846 627 euros	72 974,44 euros
2012	1 480 150 euros	57 499,80 euros
2013	1 973 508 euros	81 810,80 euros
TOTAL		<u>451 300,38 euros</u>

Nous avons également reçu, en 2015, de nouvelles factures de travaux réalisés avant l'élection municipale de **135 000 euros,** pour un autre entrepreneur en électricité, non inscrites dans le budget.

Sommes nous responsables de ces dettes qui datent d'avant le 23 mars 2014 ?

Nous disons clairement, non !

Nous subissons, comme vous, cette augmentation des impositions que nous n'avons pas choisie, due à un héritage, et à une gestion catastrophiques du budget de fonctionnement.

C'est pourquoi, nous en appelons à la conscience du peuple sur ses choix politiques antérieurs, car aujourd'hui, il paye lourdement les conséquences du mensonge !

Le cas de l'Anse-Bertrand aurait pu être désespéré, si nous n'avions pas affronté courageusement la situation.

Au-delà, de l'élargissement de la base de l'assiette fiscale, nous devons faire preuve d'ingéniosité, **de sincérité**, et de clairvoyance, pour résoudre le déficit colossal, afin de parvenir, à l'équilibre budgétaire et retrouver, notre capacité d'autofinancement, tout en diminuant les impôts, progressivement, avant la fin de la mandature.

Nous avons publié sur les réseaux sociaux et site internet, l'avis de la chambre régionale des comptes, ainsi que les arrêtés préfectoraux.

Le Maire,

Edouard DELTA